

## **- UBCI -**

### **Résolutions de l'AGO DU 18 MAI 2006**

#### **Première Résolution:**

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes approuve lesdits rapports ainsi que les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2005 tels qui lui ont été présentés.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution:**

L'AG.O. approuve le rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution:**

L'AG.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après reprise du report à nouveau 2004, à 7.005.586,721 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir:

- De fixer le dividende par action de l'exercice 2005 à ..... 0,700 DTU,  
Le paiement de ce dividende totalisant la somme de..... 7.000.000,000 DTU
- D'affecter a la réserve légale la somme de .....351 .000,000 DTU
- De prélever sur la réserve extraordinaire la somme de .....670.000,000 DTU
- D'affecter a la réserve a régime spécial la somme de.....316.709,220 DTU
- De reporter a nouveau la somme de ..... 7.877,501 DTU

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité .**

### **Quatrième Résolution:**

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2005 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 254.000DTU au titre des jetons de présence.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième Résolution:**

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Jacques DESPONS.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Sixième Résolution:**

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Béchir TAMARZISTE.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Septième Résolution:**

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Saad HAJ KHALIFA.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Huitième Résolution:**

L'A.G.O. entérine la nomination pour une durée de trois ans du Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS. et du ECC MAZARS en tant que Commissaire aux comptes en remplacement du Cabinet AMC Ernst & Young, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Neuvième Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de 3 ans à venir dans la limite de 70 millions de dinars, et donne pouvoir au Conseil d'Administration d'en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Dixième Résolution:**

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**La présente résolution est adoptée à l'unanimité.**